

REUNION DU 10 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit le dix décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire.

Etaient présents : MM. POUVEREAU, CLAVERIE, CASIMIR, NIETO, SALES, COLLIVARD, METAIS, KASPRZAK, Mmes CARDON, LATRILLE, MORINIERE, MATHIEU-VERITE (arrivée à 20 h 16).

Absents représentés : Mme DE GABORY par M. CHOLLON, M. BONNERON par M. POUVEREAU

Secrétaire de séance : Mme LATRILLE

Date de convocation : 05 décembre 2008.

Le Compte rendu de la réunion du Conseil municipal 20 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

I – DECISION ORDURES MENAGERES :

M. le Maire rappelle que le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 décembre 2008.

Il sera décidé du montant de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009.

La Communauté de Communes a un contrat avec le SEMOCTOM et elle reçoit la facture qu'elle répartit sur le nombre des habitants des 9 communes de la façon suivante : 67 % de la facture pour les particuliers et 33 % pour les professionnels. Répartition votée par les élus.

La décision est d'anticiper la facture du SEMOCTOM qui ne sera connue qu'en avril 2009.

Pour information, l'augmentation des dernières années était de 6%.

De plus, toutes les communes doivent d'ici 2010 passer à un tri en porte à porte.

Le Conseil Municipal soutient la volonté du SEMOCTOM et du Grenelle de l'environnement d'augmenter le recyclage. Une collecte au porte à porte (PAP) des déchets recyclables (sauf verre) tous les 15 jours semble une bonne solution pour aider à la réalisation de cet objectif. Le Conseil Municipal a étudié des projections tarifaires fournies par la Commission Environnement de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne et son président M. PREAUT, pour l'année 2009.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE à la Communauté de communes de porter et soutenir au séminaire du SEMOCTOM sa demande de mise en place d'une collecte sélective 1 fois tous les 15 jours sur son territoire en plus de la collecte hebdomadaire
- D'en prendre acte pour le calcul du montant de la redevance 2009.

2/ REVALORISATION DES FRAIS DE SCOLARISATION POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE

Lors de la dernière réunion des maires ayant une école sur leur territoire (Béguey, Cadillac, Loupiac Ste Croix du Mont), une revalorisation des frais de scolarisation a été proposée pour les communes ne possédant pas d'école. Il a été décidé que les frais de scolarité seraient fixés à 650,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il entre dans les attributions du Conseil Municipal de fixer les frais de scolarité,
- Considérant les coûts de fonctionnement de l'école durant l'année 2007-2008,
- Considérant qu'au vu de ceux-ci, il y a lieu de fixer le montant des frais de scolarités,

DELIBERE

ARTICLE 1er : arrête le montant des frais de scolarité pour le fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle à 650 € par enfant et par élève pour l'année 2008-2009.

ARTICLE 2^{ème} : Un courrier sera adressé aux mairies concernées.

3 / FRAIS DE RESTAURATION – 2008-2009

Suite à une concertation des maires des 4 communes, les frais de restauration des enfants hors commune sont fixés pour Loupiac à 2,94 € :

- VU le Code Général des collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il entre dans les attributions du Conseil Municipal de fixer les frais de restauration,
- Considérant les coûts de fonctionnement du restaurant scolaire durant l'année 2007-2008,
- Considérant qu'au vu de ceux-ci, il y a lieu de fixer le montant des frais de restauration,

DELIBERE

ARTICLE 1er : arrête le montant des frais de restauration pour le fonctionnement du restaurant scolaire à 2,94 € par jour d'école et par enfant pour l'année 2008-2009.

ARTICLE 2^{ème} : Un courrier sera adressé aux mairies ne possédant pas de restauration scolaire et ayant des enfants inscrits à LOUPIAC.

4 / INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire précise que l'assemblée de la FSGT dont l'ACSOS fait partie, aura lieu le samedi 20/12 à LOUPIAC
- M. le Maire nous confirme que la demande de Convention d'Aménagement de Bourg et d'Aménagement d'Ecole sera étudiée par le Conseil Général le 12 décembre 2008.
- Un courrier est arrivé en Mairie concernant l'inventaire des cavités souterraines existantes sur la Commune.
- M. le Maire précise que suite à un entretien qu'il a eu avec le Maire de Cadillac concernant le sens unique allant de la rue Cazeaux-Cazalet jusqu'au Collège, ce dernier a donné son accord pour une discussion collective avec les riverains. Celle-ci est prévue dans la salle de spectacle du collège à la rentrée 2009.
- Un état des lieux de la Commune a été établi. Celui-ci regroupe le constat de chaque commission sur l'existant, ce qui a pu être réalisé et ce qui reste à faire. Il sera finalisé début janvier 2009.
- La date des vœux est fixée au jeudi 15 janvier 2009. L'événement aura lieu à la salle polyvalente à partir de 19h00.
- Le conseil municipal remercie tous les agents communaux de s'être autant impliqués dans la rédaction des documents « profils de poste ». Ces documents sont essentiels notamment lorsqu'il y a besoin de procéder à une embauche temporaire. Plusieurs profils ont été établis : ATSEM, SURVEILLANCE COUR, POLE RESTAURATION, HYGIENE LOCAUX. Actuellement, ce sont dix personnes polyvalentes qui occupent ces postes. La prochaine étape sera d'évaluer le temps de travail de tous ces agents.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire

Les Conseillers